



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
HÉRAULT

Mairie de PERET
Madame Le Maire
Rue Claude Debussy
34 800 PERET

REÇU LE

17 JUIN 2024

MAIRIE de PERET

Lattes, le 10 juin 2024

Objet :
1ère Modification Simplifiée du PLU

Réf :
JD/CB/MF/NR

Dossier suivi par :
Pôle Territoire - Aménagement

Madame le Maire,

Par courrier reçu le 1^{er} juin 2024, vous avez notifié à la Chambre d'agriculture le projet de 1^{ère} modification simplifiée du PLU de PERET. La Chambre d'agriculture est consultée au titre des articles L. 153-16 du Code de l'Urbanisme et L. 112-3 du Code Rural.

Le projet concerne la rectification d'une erreur matérielle en zone U du PLU : la modification de l'emplacement réservé n°2 « Création et élargissement de voie pour permettre le raccordement des deux tronçons de la rue Voltaire ».

Ainsi, après examen du dossier, je n'ai aucune remarque.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Jérôme DESPEY

**Chambre d'agriculture
de l'Hérault**
Maison des Agriculteurs
Mas de Saporta
CS 10010
34875 Lattes Cedex
Tél. : 04 67 20 88 00
Fax : 04 67 20 88 95
contact@herault.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
Siret 18340003500030
Ape 9411Z
www.herault.chambagri.fr